



REGLEMENT DU TOUR DE FORMATION GENEVOIS DE DRESSAGE (2 février 2024)

4. BUT

- 1.1. Le Tour de Formation Genevois de Dressage a pour but de permettre aux cavaliers genevois de débiter dans la discipline du dressage avec des programmes simples et étudiés pour parfaire leur apprentissage. Ces épreuves ouvertes aux poneys et chevaux de tous niveaux seront organisées dans un but pédagogique et de développement d'une base de cavalier qui a disparu sur le canton.

5. ORGANISATEURS

- 6.1. Tout centre équestre ou club hippique affilié à la Fédération Genevoise Equestre peut se porter candidat pour l'organisation d'une manche du tour de formation.
- 6.2. Le Responsable Dressage de la FGE aura la responsabilité d'établir le calendrier des manches du tour de formation, de désigner le ou les juges officiants lors des manches et d'accepter ou refuser la candidature d'un organisateur.
- 6.3. Le déroulement des manches du tour de formation aura lieu en principe entre les mois d'octobre et mars de l'année suivante.
- 6.4. Les manches devront se dérouler en principe le dimanche.

6. DROIT DE PARTICIPATION

- 3.1. Les manches du tour de formation sont ouvertes à tous les cavaliers, y compris sans diplômes, et sans limites d'âge.
- 3.2. Un cavalier ne peut prendre part qu'à une seule catégorie par manche.

4. REGLEMENT GENERAL

- 4.1. Le tour de formation Genevois de dressage sera possiblement composé de 3 manches suivies par une manche finale. La participation à 2 manches au minimum est indispensable afin de valider sa participation à la manche finale.
- 4.2. Trois catégories sont proposées dans le cadre du tour de formation Genevois :
 - Catégorie 1 : reprise au pas et au trot, dictée par une personne du club du concurrent
 - Catégorie 2 : reprise au pas, trot et galop à faire de mémoire
 - Catégorie 3 : reprise au pas, trot et galop à faire de mémoire

- 4.3. Les reprises sont éditées par la FGE et sont à dérouler sur un carré de 20x40m en plein air ou dans un manège. Les lettres doivent être clairement visibles.
- 4.4. Les présentations seront jugées selon un barème de notes de 0 (non-exécuté) à 10 (excellent), les demi-notes sont autorisées. La mise en main n'est pas observée mais le contact à la rêne oui.
- 4.5. Chaque programme noté donne un total de points, convertis alors en pourcentage pour un classement.
- 4.6. Si un concurrent commet une erreur de programme il sera pénalisé de 2 points. Une 2^{ème} engendrera une pénalité de 4 points, une 3^{ème} une pénalité de 6 points.
- 4.7. Les poneys et chevaux concourent dans les mêmes épreuves.
- 4.8. Un même cheval ou poney ne pourra pas faire plus de trois reprises lors de la même manche du tour de formation.

5. TENUE ET HARNACHEMENT

5.1. Tenue du cavalier :

- Tenue unie (haut et bas de la même couleur). Noir, bleu marine ou brun.
- Casque d'équitation avec fixation à trois points, bottes ou mini-chaps, gants
- Gilet de protection autorisé
- Cravache de dressage autorisée
- Eperons autorisés pour les catégories 2 et 3. Uniquement à bouts rond.

5.2. Harnachement :

- Filet simple. Mors autorisés : simple, olive, Pessoa, aiguilles
- Selle mixte ou dressage
- Guêtres simples pour antérieurs autorisées
- Les tresses et pions ne sont pas nécessaires
- Enrênements autorisés en catégorie 1 ((Latéraux exclusivement)

6. RECOMPENSES

- 6.1. Tous les participants des manches recevront une petite récompense.
- 6.2. Les 5 meilleures paires de chaque catégorie recevront une petite récompense distincte.

7. PARTICIPATION FINANCIERE

- 7.1. Une participation financière de maximum 25 CHF par programme, pourra être demandée à chaque participant